

Charte développement durable



1 Matériels, dispositifs médicaux, prestations et produits médicaux

Limiter la consommation des ressources non renouvelables, améliorer le service rendu aux professionnels et aux usagers (patients, familles et visiteurs) dans une optique de développement durable et traiter de façon optimale les produits en fin de vie. Supprimer ou diminuer l'utilisation de produits à fort émission d'effets de serre. Identifier les produits pouvant entrer dans une politique d'achat écoresponsables.



2 « Gestion du papier »

Tendre vers l'usage du papier écoresponsable : papier recyclé ou répondant aux exigences de l'écolabel européen ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international. Sensibiliser les professionnels à la gestion du papier (gaspillage).



3 « Alimentation »

Réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et des produits alimentaires en orientant la restauration collective vers des produits de saison, respectueux de l'environnement. Privilégier les fournisseurs locaux et éco-responsables. Prendre en compte des prises en charge et des avis des consommateurs (santé et saveur).



4 « Entretien des locaux »

Réduire les impacts du nettoyage des locaux, notamment sur les milieux aquatiques et le volume des déchets d'emballage, en développant l'usage de produits de nettoyage éco labellisés. Développer une dynamique d'écoconception dans le cadre des projets de restructuration et de construction. Développer un plan de maintenance préventif des installations et des équipements.



5 « Gestion des déchets »

Réduire la quantité des déchets produits et diminuer les impacts environnementaux de leur gestion par leur valorisation ou leur recyclage et l'amélioration du tri. Contacter les entreprises locales pour la valorisation des déchets.



6 « Déplacements »

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des professionnels. Accentuer l'usage de l'audio et de la visioconférence.



7 « Energie, Eau et Eclairage »

Réduire la consommation d'eau et des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre. Agir sur le choix des équipements les moins énergivores possible. Poursuivre le plan d'actions de la conseillère.



8 « Construction et gestion des infrastructures »

Favoriser le choix des matériaux nobles. Prendre en compte les impacts environnementaux des chantiers par le tri des déchets. Assurer la sûreté de fonctionnement des bâtiments et des équipements.



9 « Formation »

Promouvoir chez l'ensemble des professionnels une culture du développement durable. Développer les compétences professionnelles des acheteurs pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les achats.



10 « Communication »

Favoriser la communication interne et externe sur la démarche DD.



11 « Qualité de vie au travail et bien être »

Faciliter l'insertion, le reclassement et le maintien dans l'emploi des professionnels en situation de handicap. Renforcer l'accueil et l'insertion des nouveaux arrivants. Mettre en œuvre une démarche QVT au sein de chaque établissement par des démarches d'amélioration des conditions de travail ou des moments de convivialités. Agir avec respect dans les relations avec les patients, les salariés, les partenaires... Poursuivre la dynamique d'identification et de prévention des risques professionnels en collaboration avec les instances représentatives du personnel. Promouvoir la mobilité interne selon des règles claires et équitables dans le cadre du dispositif des Postes à Pourvoir. Favoriser le développement professionnel continu.

